

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)

∅ (41) 22 338 91 11 − Télécopieur (Registre international des marques) : (41) 22 740 14 29

Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int − Internet : http://www.ompi.int

PROTOCOLE DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

Adhésion au Protocole de Madrid : Kirghizistan

- 1. Le Gouvernement du Kirghizistan a déposé le 17 mars 2004, auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), son instrument d'adhésion au Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.
- 2. Ledit instrument d'adhésion était accompagné de la déclaration visée à l'article 8.7) du Protocole, selon laquelle le Kirghizistan veut recevoir une taxe individuelle lorsque le Kirghizistan est désigné en vertu du Protocole dans une demande internationale, postérieurement à l'enregistrement international, ainsi qu'à l'égard du renouvellement d'un enregistrement international désignant le Kirghizistan en vertu du Protocole (au lieu d'une part du revenu provenant des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments). Les montants en francs suisses de ladite taxe individuelle sont les suivants :

Taxe de désignation (dans la demande internationale ou une désignation postérieure) :	CHF
 pour une classe de produits ou services pour chaque classe additionnelle 	340 160
Taxe de renouvellement :	CHF
 indépendamment du nombre de classes 	500

- 3. Le Protocole de Madrid, y compris la déclaration de la taxe individuelle faite en vertu de l'article 8.7), entrera en vigueur à l'égard du Kirghizistan le 17 juin 2004.
- 4. L'adhésion du Kirghizistan au Protocole de Madrid porte à 63 le nombre de parties contractantes audit Protocole. Une liste des membres de l'Union de Madrid, indiquant la date à laquelle les parties contractantes sont devenues liées par l'Arrangement et/ou le Protocole de Madrid, est disponible sous la rubrique "Liste des membres" à la page des Marques internationales sur le site Internet de l'OMPI, à l'adresse suivante : www.ompi.int.